

1	A67 est autorisé à entrer sur le terrain. A la place d'entrer sur le terrain à l'endroit où il était positionné, B7 roule le long de la ligne de touche dans la zone de remplacement et veut entrer sur le terrain proche de la zone de banc. <i>☞ Ce remplacement est-il toujours Légal ?</i> (Art. 19.3.4)	O
2	Durant le premier quart-temps l'arbitre s'aperçoit qu'un joueur utilise un fauteuil qui avait précédemment été déclaré illégal. Le joueur se fait sanctionner d'une faute disqualifiante ? Interprétation 3.1.1 / Situation 2 : Equipements	V
3	A1 dribble dans sa zone avant quand le jeu est arrêté pour une blessure de A2. Le chronomètre des tirs affiche 10 secondes. Le jeu reprend par une remise en jeu pour l'équipe A. Le chronomètre des tirs est réinitialisé à 14 secondes ?	F
4	A23 dribble depuis 6 secondes en zone arrière lorsqu'une double faute est sifflée en zone avant entre B24 et A3. Le jeu reprendra en zone arrière au plus proche d'où était A23	F
5	Lors d'une remise en jeu le joueur A1 a passé le ballon à A2 sur le terrain. Ensuite B1 empêche A1 de revenir sur le terrain en bloquant le point d'entrée sur le terrain le plus proche de la remise en jeu. A1 tente de longer la ligne par l'extérieur du terrain pour pénétrer sur le terrain plus loin mais B1 suit A1 parallèlement à la ligne de touche pour l'empêcher d'entrer sur le terrain. L'arbitre averti le joueur B1 pour comportement contraire à l'esprit du jeu, a-t-il bien fait ? Article : 17.3.2 : L'action de B1 est contraire à l'esprit du jeu et, après un avertissement, doit être sanctionnée d'une faute technique en cas de répétition. (voir Art. 47.3) le joueur A1 doit avoir la possibilité de pénétrer sur le terrain à l'endroit où le ballon a été mis à sa disposition pour la remise en jeu	O
6	Le joueur A1 reste dans la zone restrictive adverse pendant 2 secondes puis commence à se déplacer pour quitter la zone restrictive. Après être dans la zone restrictive depuis 3 secondes, sa roue arrière est toujours dans la zone restrictive. Les arbitres ne sifflent pas les 3 secondes. Ont-ils fait une bonne application du règlement ? interprétation 26.1.2	V
7	Durant l'entre-deux, deux joueurs de l'équipe A occupent des positions adjacentes à l'extérieur du cercle. Le joueur B1 veut prendre une position entre ces deux joueurs. La demande de B1 est valide et les arbitres doivent demander aux joueurs de l'équipe A de laisser un espace suffisamment grand pour B1 ?	V
8	Le crew chief lance le ballon pour l'entre-deux initial. Immédiatement après, le ballon est touché par le joueur A1 puis le ballon est attrapé par A1 avant qu'il ait touché un joueur non sauteur ou le sol. L'équipe B bénéficiera d'une REJ en zone avant avec 24s au CT? 14s en zone avant interprétation 12.3	F
9	Lors d'une remise en jeu le joueur A1 a passé le ballon à A2 sur le terrain. Ensuite B1 empêche A1 de revenir sur le terrain en bloquant le point d'entrée sur le terrain le plus proche de la remise en jeu. A1 tente de longer la ligne par l'extérieur du terrain pour pénétrer sur le terrain plus loin mais B1 suit A1 parallèlement à la ligne de touche pour l'empêcher d'entrer sur le terrain. A. Les arbitres laissent le jeu se poursuivent - B. Les arbitres avertissent le joueur	B
10	A2 effectue une remise en jeu depuis sa zone arrière. Le ballon est touché par B34 et le ballon roule sur le sol. Le décompte des 8 secondes comment quand le ballon est touché par B34 ? Art : 28.1.1 Situation 2.	V

11	<p>Pendant l'intervalle de jeu précédent la rencontre, une faute technique est sifflée à A51. Avant le début de la rencontre l'entraîneur B désigne B81 pour tenter 1 lancer-franc, cependant B61 n'est pas un des cinq joueurs de l'équipe B débutant la rencontre. Les arbitres laissent le joueur tirer le LF, ils ont fait une bonne application du règlement ?</p> <p>Article 9.8 : <i>Un des joueurs de l'équipe B désigné pour commencer la rencontre doit tenter le lancer-franc. Un remplacement ne peut pas être autorisé avant que le temps de jeu ait débuté. La rencontre devra commencer ensuite par un entre-deux.</i></p>	N
12	<p>Un intervalle de jeu débute 30 minutes avant le début du match?</p> <p>Article : 20 min interprétation 8.1</p>	F
13	<p>Durant l'entre-deux, A34 et A65 occupent des positions adjacentes à l'extérieur du cercle. Le joueur B61 demande à prendre une position entre ces deux joueurs avant que le ballon ne devienne vivant. L'arbitre doit alors demander A34 et A65 de laisser la place pour que B61 prenne une position entre ces deux joueurs ?</p> <p>Art : 12.2.2 Situation des interprétations.</p>	V
14	<p>Suite à une faute Antisportive, B8 bénéficie de 2 lancers francs en Zone avant. Mais B87 remplace B8 et marque les deux lancers francs. Avant que le Ballon ne devienne vivant le capitaine A proteste en identifiant B8 comme le tireur des lancers francs.</p> <p>☞ Les arbitres ignorent la demande du capitaine de l'équipe A et poursuivent la reprise du Jeu. Ont-ils bien appliqué le règlement ?</p> <p>Les lancers-francs sont annulés. Le ballon est remis à l'équipe B pour une remise en jeu au niveau du prolongement de la ligne des lancers francs. (Art. 43.2.1 et 44.2.2)</p>	N
15	<p>B9 effectue deux poussées. Il jette le Ballon contre le panneau et reprend le contrôle du Ballon. Il effectue une nouvelle poussée. L'arbitre siffle violation.</p> <p>☞ L'infraction sifflée est-elle correcte ?</p> <p>Un joueur ayant effectué 2 poussées, immédiatement après que le ballon a quitté sa main, mais avant que le ballon touche le sol, il effectue une nouvelle poussée. (Art. 25.1.1)</p>	F
16	<p>Après un panier de l'équipe A, B4 effectue la remise en jeu, le ballon est dévié par A7 puis à nouveau dévié par B5, aucun joueur n'a pris le contrôle du ballon sur le terrain. Le décompte des tirs commencera quand un joueur de l'équipe B ou de l'équipe A aura pris le contrôle du ballon sur le terrain ?</p> <p>Art : 29.2.1 Situation 1 des interprétations.</p>	F
17	<p>La zone des demi-cercles de non-charge telle qu'elle est définie par la FIBA est applicable en Basket Fauteuil ?</p> <p>Interprétation 2.4.7 : Le terrain de jeu</p>	F
18	<p>Nous sommes dans la 2^{ème} Prolongation et à 1'35" lors de la remise en Jeu, l'arbitre remet le Ballon à B7. Sur pression défensive B23 parvient à se démarquer lorsque A64 voyant que son coéquipier en retard ne pourra défendre fonce sur B7 et provoque un contact rude et non nécessaire. L'arbitre siffle une faute Technique à A64.</p> <p>☞ La Sanction effectuée par l'arbitre est-elle correcte ?</p> <p>Lorsque le Chronomètre de jeu est en dessous de 2'00", dans le 4^{ème} QT ou de chaque prolongation et que dans le cadre d'une remise en jeu le ballon est dans les mains de l'arbitre ou à disposition du joueur effectuant la remise. Tout contact commis par un défenseur face à un attaquant sera de type Antisportive (Art. 37.1.1)</p>	N
19	<p>A21, en possession du ballon, roule en direction du panier. Le défenseur B7 roule parallèlement à lui. Près de la zone restrictive, A21 réalise qu'il ne peut pas aller au panier pour faire un layup sans changer de trajectoire. Le repose pieds de A21 se trouve devant celui de B7. A21 freine sa roue intérieure pour se diriger vers le panier. B7 crée un contact avec A21 avec son repose pied et ce contact fait tomber A21 de son fauteuil. L'arbitre siffle une faute à B7 car c'est lui qui crée le contact. L'arbitre a-t-il fait une bonne interprétation du règlement ?</p> <p>Art : 33.6 Situation des interprétations.</p>	F
20	<p>A1 a un système d'éclairage réfléchissant sur son fauteuil. Doit-on permettre à A1 de jouer avec ce fauteuil ?</p> <p>Interprétation 3.1.6 / Situation 1 : Equipements</p>	F